



COMMUNIQUE DE PRESSE n°10 – 14/03/14

CACCP – Décisions mars 2014

Le 7 janvier 2014 dernier, la DNACG, par le biais de sa Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Professionnels (CACCP) a décidé d'organiser un contrôle sur site pour le club de Tours (Ligue A Masculine).

Le contrôle sur site effectué le 13 février 2014 a donné lieu aux décisions suivantes :

- **De sanctionner administrativement le club du retrait de 6 points sur le classement sportif de la saison 2013/2014, au titre des informations inexactes et/ou incohérentes fournies à la CACCP, de l'inobservation des décisions de ces commissions et de la rupture d'équité constatée, conformément aux articles 10 b) et 13 du Chapitre 3 de l'annexe n°2 du Règlement de la DNACG ;**
- **De sanctionner le club d'une amende de 7 600 € au titre des informations inexactes et/ou incohérentes fournies à la CACCP, de l'inobservation des décisions de ces commissions et de la rupture d'équité constatée, conformément aux articles 10 b) et 13 du Chapitre 3 de l'annexe n°2 du Règlement de la DNACG.**

Cette décision est susceptible d'appel devant le Conseil Supérieur de la DNACG dans les 10 jours à compter de la réception de cette notification.

Ligue Nationale de Volley

Service Communication : DANNA Mélanie / Tél : 01 48 84 35 07 / Fax : 01 48 90 76 68/ Portable : 06 42 44 80 55 / m.danna@lnv.fr

